

INSTITUT

DÉMOCRATIE
D'INTERPELLATION

ALINSKY

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025

THINK TANK POUR LA DÉMOCRATIE D'INTERPELLATION







“Dans les quartiers populaires et partout, les habitants et les habitantes doivent pouvoir contester, interpeller, décider. Les droit d’interpellation constituent un bouclier contre l’arbitraire. Un outil essentiel pour construire le pouvoir populaire.”

Julien Talpin, Président de l’Institut Alinsky

UNE ANNEE D’EXPERIMENTATION POUR L’INSTITUT ALINSKY

- Tout au long de l’année
 - Formations à la démocratie d’interpellation et au community organizing
 - Projet Territoires d’interpellation
- 17-21.03 : Participation aux Rencontres Européennes de la Participation à Strasbourg
- 17.06 : Débat en conseil municipal de Poitiers grâce à une pétition avec 908 signatures dénonçant la gestion du bailleur Ekidom (Poitiers fait partie du projet Territoires d’interpellation)
- 23.06 : Webinaire pour la sortie de notre plaidoyer pour les municipales
- 21-24.08 : Participation aux Rencontres nationales des Listes des Communes Participatives
- 23-26.08 : Participation à l’Université d’été des mouvements sociaux et des solidarités
- 10.12 : Évènement à Arcueil « Partager le pouvoir » avec notamment Eric Piolle, Mathieu Garabedian, Danièle Obono

UNE ANNEE D’EVENEMENTS POUR L’OBSERVATOIRE DES LIBERTES ASSOCIATIVES, PROJET PHARE DE L’INSTITUT ALINSKY

- 6.01 : Séminaire à Paris “Une criminalisation des associations féministes”
- 10.02 : Séminaire à Paris “Haro sur l’antiracisme ! La lutte contre les violences policières sous pression”
- 03-04.04 : Formation à Paris – “Face aux attaques contre les libertés associatives” avec notamment Marion Ogier
- 24.03 : Webinaire pour la sortie du rapport “Au mépris des droits” en collaboration avec La Cimade notamment
- 03.04 : Évènement “Que vivent les libertés associatives !”
- 07.04 : Séminaire à Paris “Un autre financement associatif est possible ! Expériences américaines”
- 12.05 : Séminaire à Paris “Criminalisation des associations écologistes et de la désobéissance civile”
- 02.06 : Séminaire à Paris “Le droit : une arme pour répondre à l’atteinte aux libertés associatives ?”
- 23.06 : Webinaire pour la sortie de notre plaidoyer pour les municipales
- 30.06 : Évènement de présentation des résultats de la première enquête nationale sur les relations associations et pouvoirs publics
- 17.09 : Sortie du livre de Antonio Delfini et Julien Talpin “L’État contre les associations”
- 25-26.09 : Colloque à Lille “Libertés associatives et démocraties : l’Etat face à ses contre-pouvoirs”
- 11.10 : Mobilisation des associations “Ca ne tient plus”
- 19.12 : Évènement pour la sortie de la note “Le financement de la vie associative par le FDVA : espoirs démocratiques et reprise en main sécuritaire”

DES TERRITOIRES D'INTERPELLATION CONTRE LA MONTÉE DE L'AUTORITARISME

FACE A LA POUSSÉE ILLIBÉRALE ET REPRESSIVE, RENFORCER LES CONDITIONS D'ORGANISATION

Le programme Territoires d'interpellation est venu répondre à un constat dur : **les mobilisations habitantes se heurtent à des formes de répression accrues**. Les rapports précédents publiés par l'institut via l'**Observatoire des Libertés Associatives** ont montré l'ampleur du problème. Une transformation de l'environnement institutionnel semble possible pour créer des conditions de **légitimation et de soutien à l'émergence des contre-pouvoirs citoyens**.

UN APPEL POUR TRANSFORMER LES REGLES DU JEU DÉMOCRATIQUE

L'appel à manifestation d'intérêt lancé en avril 2024 a permis d'identifier des **collectivités prêtes à expérimenter un renforcement des droits d'interpellation**. Cinq collectivités ont été sélectionnées pour un accompagnement intensif : **Strasbourg, Villeurbanne, Arcueil, le Conseil départemental de la Gironde et Poitiers**. Un second cercle d'acteurs mobilisés inclut **Colombes, Tours, Blois et le Conseil départemental de Loire-Atlantique**. Ces collectivités s'engagent dans des **expérimentations concrètes** : mise en place de fonds d'interpellation, assemblées délibératives, financements de contre-expertises, élaboration de paliers de droit de pétition. Le tout adossé à un **dispositif de recherche-action financé par l'ANR et l'Union européenne**, qui associe chercheurs, formateur·rices et organisateur·ices.

DES TERRITOIRES POUR L'AVENIR DE LA DÉMOCRATIE

À l'heure où le nationalisme autoritaire prend le contrôle des appareils d'État, la construction de **bastions protecteurs et encourageants de l'organisation du pouvoir citoyen au niveau des**

villes devient un enjeu décisif. Ces expérimentations prolongent les travaux de l'Observatoire des libertés associatives et de la thèse d'Antoine Gonthier sur les droits d'interpellation mis en place à Grenoble. L'Institut Alinsky parie ainsi sur la construction d'un archipel de territoires d'interpellation, où **la démocratie ne s'arrête pas aux urnes mais s'ancre dans le pouvoir des habitant·es organisé·es** capables de faire progresser partout une justice devenue vitale.



CHANGER LE JEU DÉMOCRATIQUE

Si le jeu démocratique nous mène dans le mur, il faut en changer les règles. Les Rencontres de la démocratie d'interpellation et des libertés associatives s'affirment comme **un espace politique, où se croisent universitaires, élu·es, agent·es de collectivités et militant·es** pour confronter leurs analyses et construire des réponses à la hauteur des reculs en cours. Un temps pour tirer des enseignements de ces expériences, identifier ce qui bloque comme ce qui fonctionne, et faire avancer des solutions pour **protéger la liberté d'interpeller et mieux intégrer les demandes issues des habitant·es dans l'action publique**.

UNE PREMIERE INTERPELLATION QUI FAIT BOUGER LES LIGNES



À Poitiers, Ombelyne Dagicourt, 1ère adjointe voit émerger une **mobilisation inédite** : près de 900 locataires signent une pétition sur leurs conditions de logement. Pour la première fois, le droit d'interpellation est activé.

Le seuil est atteint de justesse. Mais une fois franchi, le **sujet s'impose**. Bien que la compétence relève de l'intercommunalité, elle contribue à ouvrir un espace de dialogue. Un séminaire est organisé avec les locataires, le bailleur et les services. Des audits sont lancés, un plan d'action est voté.

Son rôle n'est pas simple. Il faut faire exister cette parole citoyenne, tout en composant avec les contraintes institutionnelles et les tensions internes. L'interpellation met à l'épreuve les équilibres, en particulier en fin de mandat.

"On ne peut plus contourner ces réalités quand elles sont portées collectivement."

Entre avancées concrètes et incertitudes sur la suite, **cette première interpellation marque une étape : celle d'un droit qui, une fois activé, oblige à bouger.**

FORMER CELLES ET CEUX QUI FINANCENT

Dans le cadre de ses activités de formation, l'Institut Alinsky a conduit une session de **formations sur le community organizing réunissant, de manière inédite, des fondations, des associations et des collectifs de terrain**. Cette démarche part d'un constat partagé : les financements soutiennent majoritairement des projets, mais plus rarement les capacités d'action qui permettent de faire évoluer durablement les situations.



La formation a permis de **croiser les expériences et de mettre en discussion les conditions concrètes de l'action collective**. À travers des mises en situation et des retours de terrain, les participant-es ont travaillé sur les **rapports de pouvoir, les dynamiques de mobilisation et les enjeux liés au temps long**.

Ce format a contribué à faire évoluer les pratiques. Pour les structures de financement, il s'agit de mieux appréhender les besoins liés à l'organisation collective.

ORGANISMES FORMES EN 2025



European
Climate
Foundation



Les Amis
de la Terre

Organisme et ses partenaires



CFIF AVENIR
FORMATION & CONSEIL





L'Observatoire des Libertés Associatives documente, analyse et rend visibles les entraves aux libertés associatives à partir d'un travail de veille ancré dans les réalités de terrain. Refus de salles, coupes de subventions, pressions administratives ou disqualification publique : autant de situations souvent vécues de manière isolée par les associations, que l'Observatoire met en relation pour en révéler la dimension structurelle.

41%

DES ASSOCIATIONS CITOYENNES DÉCLARENT S'AUTO-CENSURER



UNE ENQUÊTE NATIONALE POUR COMPRENDRE LES RELATIONS ASSOCIATIONS ET POUVOIRS PUBLICS

À partir de plus de 2 400 réponses, l'enquête quantitative nationale portée par l'Observatoire des libertés associatives **met au jour une réalité souvent invisibilisée** : derrière des relations institutionnelles globalement stables se déploient des **formes diffuses de pression, de rappel à l'ordre et de restriction**. Ce travail permet aussi d'en mesurer l'ampleur : 9,6 % des associations déclarent avoir subi des sanctions, 22 % des rappels à l'ordre, et 27 % des formes d'auto-censure — des chiffres qui montent à 41 % pour les associations les plus engagées dans le débat public.

Ce n'est pas sans conséquence : ces mécanismes produisent de **l'auto-censure, empêchent les associations de jouer pleinement leur rôle démocratique** et affaiblissent leur capacité à interpellier et à porter des conflits dans l'espace public. À l'heure où l'extrême droite monte, **souhaitons-nous un monde associatif neutralisé ?**



COMPTES 2025

153 273 €

RECETTES

3 309 €

RESULTAT

149 964 €

DEPENSES

2 781 €

FONDS PROPRES

NOS SOUTIENS FINANCIERS



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FDVA

FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

**OPEN SOCIETY
FOUNDATIONS**



WWW.ALINSKY.FR